

DECRET N° 96-131 du 17 Avril 1996

Chargeant Monsieur Théophile N'DA,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de l'Administration Territoriale de
l'intérim de Monsieur Sévérin ADJOVI,
Ministre Délégué auprès du Président de
la République, chargé de la Défense
Nationale pour compter du 16 Avril 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T

Article 1er. - Pour compter du 16 Avril 1996, Monsieur Théophile N'DA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale pendant l'absence de Monsieur Sévérin ADJOVI.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 17 Avril 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 4 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 SGE 4 HAAC 2 MDN-MISAT 6
DEPARTEMENTS 6 AUTRES MINISTRES 16 JORF 1.-